



COLLECTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NON-PÉRISSABLES : QUOI DONNER?

Vous avez l'opportunité de donner des denrées alimentaires non-périssables dans le cadre d'une collecte organisée par votre employeurs, par le comité social, d'un spectacle, pour toute autre collecte publique ou encore en laissant des denrées chez ORAPÉ où dans le panier de votre épicier.

Tout d'abord, merci de participer activement à aider les familles à faible revenu du territoire.

Voici quelques suggestions de produits à donner, basées sur les besoins d'ORAPÉ :

ORAPÉ recherche plus particulièrement des denrées non périssables telles que :

du poisson en boîte et des légumineuses ;
des pâtes, du riz, du couscous, de l'orge, du gruau ;
des céréales, des barres tendres, des biscuits, du beurre d'arachides, du fromage fondu ;
des soupes en conserve ;
des fruits et des légumes en conserve ;
des produits de base tel que la farine, le sucre et l'huile ainsi que les condiments comme le ketchup, la mayonnaise, la sauce soya et la moutarde.

Et les gâteries : **sirop d'érable, miel, chocolat, café, bonbons, amandes, noix, etc.**

Pensez aussi aux jeunes enfants et ajoutez des **pots de nourriture pour bébés.**

Pensez aussi aux produits de soins pour le corps comme **le savon, le shampoing, le dentifrice, les couches pour bébé** sans oublier les produits nettoyant comme **le savon à vaisselles et à lessive** ou encore **le papier hygiénique et les mouchoirs.**

ORAPÉ VOUS INVITE À PARTICIPER AU CONCOURS
« LA PLUS GROSSE COLLECTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES »



Merci de votre geste, merci d'oraper !